



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/927
S/17327

5 juillet 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 25 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 5 juillet 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note de protestation, datée du 3 juillet 1985, adressée à S. Exc. M. Carlos José Gutiérrez, ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica par S. Exc. M. Nora Astorga, vice-ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par
interim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

ANNEXE

Note de protestation datée du 3 juillet 1985, adressée au
Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica
par le Vice-Ministre des affaires étrangères du Nicaragua

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les graves faits exposés ci-après :

Le Gouvernement nicaraguayen a appris par divers moyens d'information que les mercenaires Robert Thomson et Steve Carr, de nationalité américaine, Peter Gliberry et John Davis de nationalité britannique et Claude Chaffard de nationalité française avaient été capturés le 25 avril 1985 en territoire costa-ricien où ils collaboraient activement avec les organisations militaires mercenaires au service du Gouvernement des Etats-Unis.

Selon les déclarations diffusées par les agences de presse internationales, les mercenaires ont confirmé que les officiers de la garde civile costa-ricienne leur avaient fourni "des informations précises, avec cartes et croquis, sur l'emplacement des postes de garde, les parcours suivis par les patrouilles nicaraguayennes et les chemins à suivre pour les éviter et obtenir un effet de surprise". Les mercenaires ont en outre souligné "la collaboration tacite et parfois active des forces de sécurité".

Dans leurs déclarations, les mercenaires ont affirmé qu'ils avaient bénéficié de la collaboration active d'une partie de la garde civile costa-ricienne pour lancer l'attaque contre le poste frontière nicaraguayen de La Penca. Selon ces mêmes informations, un colonel de la garde civile leur avait indiqué sur une carte les voies d'accès et de repli et avait mis des camionnettes à leur disposition pour le transport. Le mercenaire Steve Carr a déclaré que l'un des gardes civils avait servi de guide pour l'attaque.

Le mercenaire Claude Chaffard, qui entraînait des groupes militaires dans des campements situés au Costa Rica, à quelques kilomètres de la frontière avec le Nicaragua, affirme qu'en sortant du territoire costa-ricien, les autorités douanières "n'ont pas réagi en constatant que les valises contenaient des vêtements et des objets militaires". Il affirme également que les mercenaires ont effectué le voyage vers les campements contre-révolutionnaires installés au nord du Costa Rica en compagnie d'un major de la garde civile, et que "pendant près de deux mois ils ont reçu pratiquement tous les jours des visites amicales des membres de la garde de la région qui promettaient d'assurer leur protection".

Le Gouvernement nicaraguayen proteste officiellement et énergiquement à la suite des graves accusations qui sont contenues dans les déclarations des mercenaires capturés et qui non seulement contredisent les affirmations de neutralité du Costa Rica mais témoignent également d'une violation flagrante des normes et principes, librement acceptés par le Gouvernement costa-ricien, qui figurent dans les chartes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains ainsi que dans d'autres instruments internationaux.

Face à ces déclarations qui montrent clairement que les autorités costa-riciennes appuient ouvertement les forces irrégulières qui lancent des attaques contre son territoire, le Gouvernement nicaraguayen insiste une fois de plus auprès du Gouvernement costa-ricien pour qu'il impose des mesures sévères de contrôle sur son propre territoire afin d'éviter que ne se répètent des faits tels que ceux décrits par les mercenaires capturés. En outre le Nicaragua demande au Gouvernement costa-ricien de réfléchir afin d'oeuvrer, avec le concours des pays membres du Groupe de Contadora et du Gouvernement français, à la recherche de mécanismes qui permettraient de supprimer durablement les tensions frontalières causées par des intérêts qui n'ont rien à voir avec les légitimes aspirations à la paix que partagent traditionnellement les peuples costa-ricien et nicaraguayen.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Nora ASTORGA

